



**COMMUNIQUE N° 2025-002 DU COMITE INTERMINISTERIEL DE GESTION  
DES CRISES ET CATASTROPHES**

**Situation des inondations et des assistances aux sinistrés**

A l'issue de la réunion du Comité technique du Comité Interministériel de Gestion des Crises et Catastrophes, tenue le 10 juillet 2025 au CECOGEC, il ressort ce qui suit :

- **09 cas d'inondations dans le District de Bamako ;**
- **03 cas de foudre dont 01 à Kayes, 01 à Koulikoro et 01 à Sikasso ;**
- **01 cas de vent violent dans le village de Kounda à Kayes ;**
- **04 cas d'effondrement de maisons dont 03 à Bamako et 01 à Bandiagara.**

Ces événements ont fait au total **10 cas de pertes en vies humaines** (02 à Kayes, 03 à Bamako, 03 Kéniéba et 02 à Bandiagara), **708 personnes sinistrées**.

Le Gouvernement présente ses condoléances les plus attristées aux familles éplorees et est à pied d'œuvre pour porter assistance aux populations affectées. Pour minimiser les conséquences des inondations au cours de cette année, diverses actions anticipatoires ont été réalisée par le Gouvernement, parmi celles-ci :

- le renforcement des capacités opérationnelles de la Direction Générale de la Protection Civile;
- la poursuite des travaux de curage des collecteurs et des caniveaux ;
- la finalisation des travaux de démolition des occupations illicites du collecteur de Woyowayanko et le démarrage de celui du Komanko ;
- le pré positionnement des stocks de médicaments et intrants de gestion des épidémies et catastrophes au niveau de tous les districts sanitaires du pays ;
- le partage en rappel des directives nationales de gestion des maladies liées à l'eau avec les établissements sanitaires à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- le renforcement de capacités des laboratoires des hôpitaux régionaux de Kayes, Sikasso, Ségou et Mopti pour le diagnostic des maladies sous surveillance y compris le cholera ;
- l'inventaire des écoles et des équipements vulnérables aux foudres ;
- l'appui et l'accompagnement des groupes de travail éducation dans les régions par la mise à jour des plans de contingence sectoriels et l'évaluation des capacités des acteurs à répondre à une éventuelle récurrence des chocs climatiques au cours de l'année scolaire 2025-2026 ;



- la diffusion des messages de sensibilisation sur les radios, les télévisions, la presse écrite et via l'application digitale SOS Sécurité ;

Par ailleurs, des activités pluvio-orageuses d'intensité modérée sont prévues dans la majeure partie du pays. A cet effet, les quantités importantes de pluies sont enregistrées par endroits avec des risques d'inondations très élevés.

Aussi, la situation hydrologique est marquée par la poursuite de la montée des niveaux des cours d'eau du Mali. Aucun risque significatif de débordement n'est signalé sur les principaux cours d'eau du territoire malien. Toutefois, les marigots naturels de l'agglomération de Bamako réagissent fortement aux précipitations intenses, entraînant des crues éclairées ponctuelles le long de certains talwegs urbains, en particulier dans les zones faiblement drainées.

A cet effet, les populations sont invitées à la vigilance et à la mise en œuvre de mesures visant à réduire les risques d'inondations, à travers le respect des consignes suivantes :

- libérer les emprises et les voies d'écoulement des eaux ainsi que les zones à risque d'éboulement ;
- ne pas s'engager sur une route ou une ruelle inondée à pied comme en voiture ;
- ne jamais s'approcher des berges d'un cours d'eau en crue, ou d'un canal d'évacuation d'eau comme les caniveaux ;
- ne pas s'arrêter sur un pont que ce soit à pied ou en véhicule ;
- ne pas utiliser un para soleil à la place d'un para pluie sous un orage ;
- en cas de forte pluie, s'abriter dans un bâtiment ou un espace couvert et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre.

Bamako, le 11 JUIL 2025



Pour les alertes (Protection civile : 80001201 ; Police Nationale : 80001115 ; Gendarmerie Nationale : 80001114 ; Garde Nationale : 80001125 ; CECOGEC : 80 331)